

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 242

présenté par
Mme Berger

ARTICLE PREMIER

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 19 par les mots :

« et à l'Autorité des marchés financiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.